



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 18

NOMBRE DE VOTANTS : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre 2023 à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 décembre 2023, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – CELAN – CHIBRAC - GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO – QUINTANO – QUISSOLLE – RECORS -

Mesdames BINET – BETTON - BOUSSEAU – REMIGI – SILVESTRE – SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU

Madame MOREIRA

Madame ROUSSEL

Monsieur ZGAINSKI

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame COMMARIEU à Monsieur DUCOUT

Madame PENARD à Madame SIMIAN

Madame ETCHEVERS à Monsieur BEYRAND

Madame BOUTER à Monsieur PROUILHAC

Madame HANRAS à Monsieur GASTEUIL

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur RECORS est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur RECORS qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 Septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE 2023 -
DÉLIBÉRATION N° 2023/5/3
Réf 3.3

OBJET : REVISION DU BAIL COMMERCIAL AVEC SPORT ET FITNESS -
AUTORISATION

Monsieur PROUILHAC expose,

Par délibération n°5/5 en date du 10 juillet 2019 (reçue en Préfecture de la Gironde le 11 juillet 2019), vous avez autorisé la signature d'un bail commercial avec Sport and Fitness 33 pour la location d'un bâtiment à vocation sportive situé 3 Impasse de Calonge à Canéjan.

Ce bail commercial a été signé le 15 juillet 2019.

Il prévoit notamment que Sport and Fitness 33 bénéficie de l'utilisation de la salle omnisports dans les créneaux suivants :

- Le lundi de 8 heures à 20 heures
- Le mardi de 6 heures à 19 heures
- Le mercredi de 6 heures à 14 heures
- Le jeudi de 6 heures à 18h30
- Le vendredi de 6 heures à 20 heures
- Le samedi de 6 heures à 14 heures

En dehors de ces créneaux horaires, la salle omnisports est utilisée par les Communes de Canéjan et Cestas.

Afin de mieux répondre aux besoins des associations sportives communales, les parties se sont rapprochées afin de déterminer les modalités d'utilisation du créneau du samedi entre 6 heures et 14 heures.

Il est convenu que ce créneau sera mis à disposition des communes de Canéjan et Cestas à compter du 1^{er} janvier 2024.

En contrepartie, la Communauté de Communes ajustera le montant du loyer qui sera fixé à 15 184 € (valeur juillet 2019) soit un montant actualisé de 17 641,20 € (actualisation indice du 2eme trimestre 2023).

Il est également convenu :

- Que les communes s'interdisent de proposer, dans cette salle, des activités qui soient concurrentielles au club Sport and Fitness 33,
- Que cette remise à disposition prendra fin à première demande du Club Sport and Fitness 33. Dans ce cas, le loyer sera rétabli au montant prévu dans le bail commercial initial signé le 15 juillet 2019.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer un avenant n°1 au bail commercial avec Sport and Fitness 33 le 15 juillet 2019.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- Fait siennes les conclusions du rapporteur

- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 (ci-joint) au bail commercial signé avec la société Sport and Fitness 33 le 15 juillet 2019 modifiant :
 - les disponibilités de la salle omnisports
 - le loyer demandé à Sport and Fitness

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT



LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 22/12/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 26/12/2023

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

AVENANT N°1 AU BAIL COMMERCIAL SIGNE LE 15 JUILLET 2019

Entre les soussignés

- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE-EAU BOURDE, Etablissement Public de Coopération Intercommunale ayant son siège social 2, avenue du Baron Haussmann – BP9 – 33610 CESTAS, propriétaire du site sportif situé 3 Impasse de Calonge à Canéjan ;

Représentée par Pierre DUCOUT, Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n° 2023/5/3 en date du 20 décembre 2023 (reçue en Préfecture de la Gironde le 22 décembre 2023)

Ci-après dénommée « le Bailleur »

- SPORT AND FITNESS 33, Société à responsabilité limitée au capital de 11 000 € dont le siège social se situe 3 Impasse de Calonge à Canéjan, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro B 437 974 587

Représenté par Madame Claudine CASTAGNER, agissant en qualité de gérante ci-après dénommée « le Preneur »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Désignation

Les jours d'utilisation de la salle omnisports par le Preneur sont définis comme suit :

- Le lundi de 8heures à 20 heures
- Le mardi de 6 heures à 19 heures
- Le mercredi de 6 heures à 14 heures
- Le jeudi de 6 heures à 18h30
- Le vendredi de 6 heures à 20 heures

La salle omnisports pourra être remise à disposition du Preneur à sa premier demande sans que le Bailleur puisse refuser.

Article 2 : Loyer

Le loyer annuel est fixé à 15 184 € (valeur 2019) à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 :

Les autres modalités du bail commercial, y compris les conditions d'actualisations du loyer ainsi que la durée demeurent sans changement.

Fait à Cestas, le 21 Décembre 2023

Le Président de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde
Pierre DUCOUT

La Gérante de Sport and Fitness
Claudine CASTAGNER